# MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE PROCEDURE ADAPTEE RESTREINTE

MAITRE D'OUVRAGE

MAIRIE DE GOURLIZON

# **OBJET DU MARCHE**

AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR RUE DU STADE / RD 57

# **REGLEMENT DE CONSULTATION**

Date et heure limites de remise des candidatures : 15/05/2017, 16 heures Date et heure limites de remise des offres : 06/06/2017, à 16 heures

#### Article 1 - Acheteur

#### Le pouvoir adjudicateur :

Mairie de GOURLIZON 12 Rue de la Mairie 29710 GOURLIZON

#### Article 2 - Objet de la consultation

#### 2.1 - Objet du marché

La consultation porte sur un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du carrefour rue stade / RD57.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est de :

- 100 000 € HT

Le candidat postulera pour les missions suivantes :

#### Sur le secteur opérationnel :

EP : Etudes préalables

AVP: Avant-projet

PRO: Projet

ACT: Assistance pour la passation des contrats de travaux

(Comprenant les 2 phases suivantes : DCE, phase analyse des offres)

VISA: Visa des documents des études d'exécution

DET : Direction de l'exécution des contrats de travaux

AOR : Assistance aux opérations de réception

#### Sur le périmètre complémentaire :

EP: Etudes préalables / Elaboration d'un plan méthodologique d'aménagement.

#### 2.2 - Procédure de passation

La consultation prend la forme d'une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il s'agit par ailleurs d'une procédure restreinte sur compétences, références et moyens sans remise de prestation.

Le choix sera effectué en 2 phases :

1 – Appel à candidature pour sélection de <u>3 candidats minimum</u>. Si le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection est inférieur à ce nombre, le pouvoir adjudicateur peut poursuivre la procédure avec les candidats ayant les capacités requises.

2 - Ces candidats seront invités à remettre une offre après une audition et visite en commun du site avec le maître d'ouvrage.

#### Article 3 - Délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations court à compter de la date de réunion de démarrage qui se tiendra dans les 15 jours après la notification du marché.

# Article 4 - Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.

# Article 5 – Forme juridique des attributaires

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

# Article 6 – Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions. Pour les marchés en procédure adaptée, ce délai court à partir de la remise de la dernière offre en cas de négociation.

### Article 7 - Variantes et options

#### 7.1 - Variantes

Les variantes techniques ne sont pas autorisées.

#### 7.2 - Options

Il n'est pas prévu d'option.

#### Article 8 - Dossier de consultation

# 8.1 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le présent règlement de la consultation
- l'acte d'engagement et son annexe
- le CCAP
- le CCTP,

# 8.2- Mise à disposition du dossier de consultation

Le dossier de consultation est mis à disposition par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation Mégalis (<a href="https://marches.megalisbretagne.org">https://marches.megalisbretagne.org</a>) et sur amf29.fr (<a href="http://amf29.asso.fr/marches-publics/marche-public-superieur-a-15k/">https://amf29.asso.fr/marches-publics/marche-public-superieur-a-15k/</a>); Il est également disponible à la mairie de Gourlizon, aux horaires d'ouverture au public.

#### 8.3 - Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

#### Article 9 - Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

#### Article 10 - Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

#### Article 11 - Déroulement de la procédure

Consultation organisée en 2 temps :

	Etape	Date
1	Appel d'offres (DCE complet) publié sur Megalis et amf29	24/04/2017
	Date limite de réception des candidatures	15/05/2017 – 16 heures
	Examen des candidatures	Semaine 20
	Sélection de 3 candidats minimum	
2	Envoi des convocations en vue des auditions	Semaine 20
	Réception des offres et audition des candidats	06/06/2017
	Analyse des offres	Semaine 23
	Information des candidats non retenus	Semaine 23
	Attribution du marché	Semaine 26
	Notification du marché	Semaine 27

#### Article 12 - Dossier

# 12.1 - 1ère phase - phase de sélection des candidats

#### 12.1.1: documents à produire

- la déclaration du candidat : imprimés DC1-DC2 conseillés à compléter (ou justificatifs mentionnés à l'article 48 du décret 2016-360) Imprimés DC1 et DC2 disponibles sur le site : <a href="http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires">http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires</a>
- une note de présentation du candidat et/ou de l'équipe présentant les compétences et les moyens de chaque membre.

L'équipe devra obligatoirement être composée :

- d'un paysagiste concepteur, mandataire de l'équipe,
- d'un bureau d'études en voirie-réseaux divers,
- et toute autre compétence jugée utile à l'exécution du présent marché.

- une liste des principales références du candidat en matière de réalisation d'espaces publics de centre-bourg, de sécurisation, création de voirie... et précisant la nature des opérations, le nom du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre, le type de mission exercée et le rôle réel tenu par le candidat dans l'opération présentée, le montant des travaux, la surface et l'année de réalisation.
- une sélection de 3 références illustrées de moins de 5 ans de projets ou d'études (nom du maître d'ouvrage, date, mission effectuée) ou d'expériences en agence (en précisant la mission exacte effectuée dans ce dernier cas) ou de travaux d'étudiants se rapprochant de l'objet du marché (échelle et complexité). Chaque référence sera présentée sur un format A3 recto uniquement.

# 12.1.2 : Echéances et conditions de remise des plis

Les candidats transmettent leur offre, en 2 exemplaires : 1 papier et 1 dématérialisé (CD/DVD/clé USB) et sous pli cacheté portant la mention suivante : " aménagement du carrefour rue stade / RD57 –  $1^{\rm ère}$  phase - NE PAS OUVRIR ".

Les offres devront être remises contre récépissé à l'adresse suivante :

#### MAIRIE DE GOURLIZON

12 Rue de la Mairie 29710 GOURLIZON

ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse ci-dessous :

#### MAIRIE DE GOURLIZON

12 Rue de la Mairie 29710 GOURLIZON

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées, ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

La date limite de réception des candidatures est le : 15/05/2017 à 16 heures.

#### 12.1.3 : critères de sélection des candidatures

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

compétences, moyens, références.

#### 12.2 - 2ème phase - offre

#### 12.2.1: documents à produire

- L'acte d'engagement et son annexe 1 (répartition des honoraires par élément de mission et par cotraitant) complétés. L'offre de prix précisera également le coût horaire des différents consultants par élément de mission, incluant toutes les différentes composantes (réunion, atelier, déplacements, rédaction).
- Une note méthodologique de 4 à 6 précisant les informations suivantes :
  - Organisation formelle de l'équipe : présentation des différents intervenants affectés à l'opération, identification, compétences et expérience.
    - (CV détaillé des personnes intervenant sur ce marché)

- Perception générale des sites et méthodologie qui sera utilisée pour mener à bien cette étude. Elle précisera notamment l'organisation détaillée de son équipe pour mener à bien l'opération en cohérence avec les objectifs fixés, tant pour les études que pour la phase chantier. Faire apparaître les étapes et les documents clés.
- Un projet de planning, au regard de son carnet de commande en cours, avec l'estimatif du nombre d'heure prévu par encadrant, ingénieur, technicien, ...Les heures seront ventilées par mission.

Sont strictement exclues à ce stade : toutes les prestations, qu'elles soient graphiques ou écrites, ayant pour objet de présenter un début de projet.

Dans le cadre de cette procédure adaptée sans remise de prestation, il est précisé qu'il ne sera versé aucune indemnité.

Conformément à l'article 55 du Décret, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus à l'article 51 du même décret.

La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer. Afin d'éviter tout retard dans la notification, ainsi que toute démarche supplémentaire, les candidats sont invités à signer leur offre avant de la déposer. A défaut, ils sont informés que le seul dépôt de l'offre vaut engagement de leur part à signer ultérieurement le marché qui sera attribué.

# 12.2.2 : Echéances et conditions de remise des plis

Les candidats remettront leur offre le jour de l'audition, en 2 exemplaires, 1 exemplaire papier et un dématérialisé (CD/DVD/clé USB) et sous pli cacheté portant la mention suivante : " aménagement du carrefour rue stade / RD57  $-2^{\text{ème}}$  phase - NE PAS OUVRIR ".

Les offres devront être remises contre récépissé à l'adresse suivante le jour de l'audition :

#### MAIRIE DE GOURLIZON

12 Rue de la Mairie 29710 GOURLIZON La date de l'audition est fixée au 06/06/2017

La date limite de réception des offres est le : 06/06/2017 à 16 heures.

#### 12.2.3 : critères d'attribution

Les critères sont les suivants :

Critères et sous-critères	Pondération	
1 – Note méthodologique	60%	
Organisation de l'équipe	25%	
Perception générale des sites et méthodologie	25%	
Pertinence du planning	10%	
2 – Prix	40%	

#### Article 13 - Négociation

Les candidats sont avertis que la phase de négociation n'est qu'éventuelle et que la personne publique attend d'eux leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation pourra se faire par courrier électronique. La négociation pourra porter sur tout élément de l'offre, notamment le prix.

#### Article 14 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats transmettront leurs questions, <u>par écrit et de préférence par courriel</u>, **au plus tard 7 jours avant la date de remise des offres, soit avant le 30/05/2017** et devront s'adresser à :

Mairie de GOURLIZON 12 Rue de la Mairie 29710 GOURLIZON

Fax: 02 98 91 08 86

Courriel: gourlizon.mairie@orange.fr